ILE DE FRANCE

COMITE TECHNIQUE DU 25 MAI 2018

Ce 25 mai 2018 s'est tenu un CT DI à la direction interrégionale. L'ordre du jour comportait dix points, dont six soumis au vote des OS.

Parmi les points soumis au vote, l'ensemble des points portant sur l'approbation des procès-verbaux des réunions précédentes (adopté à l'unanimité), l'adaptation du département temps et déplacement du pôle RH et création du poste de chef de ce département (adopté à l'unanimité avec un bilan d'étape entre octobre et décembre), la régularisation de la situation du gestionnaire du site du Vytalis à la DI (adopté à l'unanimité) n'ont pas fait l'objet de discussions sensibles.

Point d'information : centralisation de la fiscalité énergétique

En préambule de la discussion sur la centralisation régionale des 3 TIC et de la TICPE, la direction a présenté une carte de l'ensemble des services et a indiqué vouloir figer plus ou moins la situation. Les TIC seront rappatriés à Paris (Vytalis) et les deux services de Paris Ouest (Trappes et Gennevilliers) seront maintenus dans leur état actuel.

Au vu de ces discussions, il ressort que le véritable problème de ces services était un problème d'effectifs. **La CGT le répète sans cesse : sans agents dans un service, celui-ci ne peut pas fonctionner, même avec une définition claire de ses missions et du bon matériel ou une réglementation conséquente**.

Déplacements et adaptations de services

L'adaptation du pôle Pilotage, Performance et Contrôle Interne a posé problème. Le vote en CHSCT n'ayant pas encore eu lieu, l'ensemble des OS s'est abstenu sur ce point et demandé au président de séance un retour sur les travaux en cours à la rentrée.

La question de la relocalisation du service de la FP à la DI a été reporté au CT du 28 juin 2018 à la demande de la CGT pour les mêmes raisons. Sur ce point précis, la nature du changement d'adresse a été débattu. Les OS ont considéré qu'il s'agissait d'une restructuration, ce qui avait été annoncé par le précédent DI, tandis que l'administration a prétendu qu'il ne s'agissait que d'un déménagement au sens de la DG-A1. **A nouveau, la CGT rappelle que les mesures du Plan d'Accompagnement Social, que nous n'avons pas signé, sont systématiquement détournées par la DG afin de minimiser le nombre d'agents comme restructurés. Il n'y a pas de petites économies.**

Création de poste : Consultante interne en psychologie et relations de travail

Le dernier point soumis au vote concernait la création d'un poste de consultante interne en psychologie et relations de travail. Ce point a été l'objet de nombreuses discussions. Il s'agit en effet de la création d'un poste spécifique à l'Ile de France qui vient s'ajouter au réseau du Conseiller de Prévention et des Correspondants Sociaux.
Dans l'intitulé du poste, deux conditions sont nécessaires : un grade de cadre supérieur et un diplôme en psychologie du travail fourni par un organisme certifié (le CNAM).

Aux yeux de la CGT, cette ouverture de poste pose deux problèmes :

D'abord, l'expertise fournie par une personne détentrice de ce diplôme ne semble pas correspondre à la réalité des nécessités de terrain. Le CNAM annonce sur son site internet que le diplôme n'est pas un poste de psychologue (http://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/licence-generale-sciences-humaines-et-sociales-mention-sciences-sociales-parcours-psychologie-du-travail-et-clinique-du-travail-669564.kjsp?RF=) mais un poste d'analyste et les compétences développées dans le cadre de cette formation permettent d'aider le diplômé dans les domaines de la communication, du conseil, ou des ressources humaines.
Ensuite, il existe un risque que l'expert de l'administration, en tant que cadre supérieur, ne serve qu'à valider sous couvert d'un "diplôme de psychologie" des décisions abusives de la part de la hiérarchie.
Sur ce point, les OS (à l'exception de Solidaires qui s'est opposé) se sont abstenues. La CGT attendant de disposer de plus d'informations avant de rendre un avis définitif.

Point d'information : Transformation des CROC en CRPC

La direction a fait un point sur la transformation des CROC en CRPC, nous produisant un ensemble de documents d'une soixantaine de pages. Sur le fond, les documents communiqués représentent un important travail de compilation de documents déjà existants mais fondamentalement, la situation des agents dans les CROC ne change pas. La direction nous a rappelé le rôle prépondérant du SARC dans les futures analyses de risque. Sur ce point, le SNAD-CGT vous invite à consulter le compte rendu du GT sur le SARC de mars 2018, dans lequel nous avons déjà exposé notre avis sur la création de ce service.

Point d'information : Saint Pierre et Miquelon

Le point sur l'intégration des services de Saint Pierre et Miquelon n'a pas pu être développé pleinement, la chef de service n'étant pas présente et n'a donc pas pu répondre aux questions des OS. La direction nous a informé que la grande problématique opérationnelle de ces services serait la légalisation du cannabis au Canada et les risques de trafic de stupéfiants qui en découleraient.
Les OS ont insisté sur les questions d'effectifs qui sont très particulières dans les COM, en particulier Saint Pierre et Miquelon où un des services surveillance ne compte que trois agents. Sur ce point, la CGT reprend à son compte la formule du président de séance "Ces services ont besoin d'attention".

Points divers

Les questions diverses ont été abordées très rapidement.

L'anonymisation des procédures est en cours mais la question est réglée service par service, plutôt que pour l'ensemble de la direction interrégionale.

Nous avons posé la question de la pérennité des cérémonies du 8 mai à la DG, après que de nombreux collègues franciliens se soient émus de cette "délocalisation". Le président de séance a indiqué qu'après un accord avec la DG, les cérémonies de commémoration auraient lieu en mai à la DG et le 11 novembre à la DI, afin de valoriser l'importance de la DI auprès des services de la DG.

Une question a porté sur le rattachement de services à la DI dans l'optique des élections professionnelles. La direction communiquera les informations dont elle dispose au fur et à mesure et fera un point d'information à ce sujet au cours du second semestre 2018.

Le dernier point de cette réunion portait sur le manque de place dans les locaux de saisie. La direction a indiqué suivre plusieurs pistes pour régler ce problème mais n'a pas annoncé de solution définitive.

Le prochain CT est prévu le 28 juin.

Anne AZOULAY FRAVEL
Vincent CAPRARO
Yann KERHERVE
Nicolas OUDIN